

Le don d'organes



**PRENDRE LE TEMPS DE RÉFLÉCHIR...
ET FAIRE LE BON CHOIX**

Un membre de l'équipe de soins vous a parlé de la possibilité de faire le don d'organes.

Voici quelques informations qui pourraient vous aider à prendre la meilleure décision en la matière.

- Au Québec, toute personne, peu importe son âge, son état de santé, son orientation sexuelle ou religieuse, peut devenir un donneur d'organes à son décès.
- Des examens médicaux et des tests sanguins doivent être faits pour valider l'admissibilité au don d'organes avant de débiter le processus de don.
- Un coordonnateur-conseiller clinique de Transplant Québec doit remplir un questionnaire selon vos disponibilités.
- Le processus de don d'organes dure entre 48 et 72 heures à partir de la signature du consentement.
- Il se peut que nous devions transférer votre être cher vers un centre de prélèvement selon la situation. Si vous refusez, il est possible de faire le processus ici, donc à l'hôpital. *
- Le prélèvement d'organes permet l'exposition du corps au salon funéraire, si souhaité.
- Durant le processus de don d'organes, vous pouvez quitter l'hôpital et vous reposer.
- Si le don d'organes est impossible, le choix du don de tissus peut-être aussi envisagé.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les donneurs d'organes sont rares.

Seulement les décès en milieu hospitalier sont admissibles au don d'organes.

Chaque donneur d'organes peut sauver jusqu'à 8 vies.

Au Québec, plus de 50 personnes meurent chaque année en attente d'un organe.

Chaque donneur de tissus peut sauver ou améliorer la qualité de vie d'une vingtaine de personnes.

Trois façons de manifester ses volontés :

- Registre de la RAMQ
- Registre de la Chambre des notaires du Québec
- Carte d'assurance maladie

**Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides**

Québec 

En collaboration avec

 **TRANSPLANT
QUÉBEC**